



Rougemont, le 27 juillet 2011
N. réf : 100.101.01.01/JL/gz

**MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT**

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Préavis N° 10/2011

COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR LES DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

En vertu de l'art. 11 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes d'une part et de l'art. 84 du règlement du Conseil communal d'autre part, la Municipalité vous propose de lui octroyer la compétence suivante :

- *Engager des dépenses, non prévues au budget, selon décision du Conseil communal*

Dans le cadre de cette disposition, la Municipalité vous propose qu'il lui soit accordé une compétence de dépenses non prévues au budget de CHF 50'000.- (cinquante mille) au maximum par année. En d'autres termes, cela représente la possibilité d'engager, cinq ou six fois par année, des montants peu élevés.

Comme d'habitude, le Conseil communal sera tenu au courant de ces utilisations par le rapport de gestion ou par une communication municipale.

Nous précisons que cette autorisation générale est demandée pour la législature juillet 2011 - juin 2016.

2. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 30 août 2011

Vu le préavis N° 10/ 2011

Ouï Le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité, pour la période législative expirant en juin 2016, l'autorisation d'engager des dépenses extrabudgétaires pour un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) au maximum par année.
- Que la Municipalité rendra compte, à l'occasion du rapport annuel sur la gestion, d'une façon distincte, de l'emploi qu'elle a fait de cette compétence.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 25 juillet 2011 pour être soumis au Conseil Communal de Rougemont, le 30 août 2011.

Dans l'attente de votre décision, et en vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter au présent préavis, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Claire-Lise Blum Buri Janick Lenoir



Municipale déléguée : Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic